

Réalisation de missions d'ingénierie géotechniques, de diagnostics et de contrôles sur les opérations de la Direction de la Mobilité et du Réseau Routier (D.M.R.R) et des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (M.D.A.D.T) 3 lots.

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n° 202562A0133

Appel d'offres ouvert

Article R2124-2 1°
du Code de la commande publique

Date et heure limite de remise des plis : **~~31/08/2026 à 16 heures~~**
Reportée au 14/09/2026 à 16 heures.

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Pouvoir adjudicateur : Conseil départemental du Pas-de-Calais
Adresse :
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras Cedex 9
Téléphone : 03 21 21 67 31
Plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Le contrat porte sur la réalisation de missions d'ingénierie géotechniques, de diagnostics et de contrôles sur les opérations de la Direction de la Mobilité et du Réseau Routier (D.M.R.R) et des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (M.D.A.D.T) 3lots.

Code CPV	Libellé CPV
71332000-4	Services d'ingénierie géotechnique
71630000-3	Services de contrôle et d'essais techniques

A titre indicatif, les prestations débuteront à compter du 01/11/2026.

■ Forme du contrat

Accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande sans minimum et avec un montant HT maximum annuel, dont les modalités sont fixées à l'acte d'engagement.

■ Allotissement :

Les prestations sont décomposées comme suit en **3 lots**.

Lot n°1 - Etudes et suivi géotechniques.

Lot n°2 - Missions de diagnostics et de contrôle : Investigations sur ouvrages d'art - Etude de pollution sur site.

Lot n°3 - Essais et contrôles de réalisation.

Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul lot, plusieurs lots ou tous les lots. Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auxquels ils répondent.

■ Consommations (dépenses) antérieures en € HT :

A titre indicatif et non contractuel, les dépenses sur les dernières années sont résumées ci-dessous.

Les prestations de l'accord-cadre ont été complètement revues. Elles correspondent en grande partie à celles qui figuraient dans les deux accords-cadres suivants :

Etudes géotechniques - Marché 2022

	Campagne 0 2022-2023	Campagne 01 2023-2024	Campagne 02 2024-2025	Campagne 03 2025-2026 (en cours)
Lot n°1 Nord	39 830.00 €	171 706.00 €	73 290.00 €	10 110.00 €
Lot n° 2 Sud	77 106.00 €	57 678.00 €	150 079.40 €	176 204.00 €
Lot n° 3 Est	87 234.00 €	42 388.00 €	86 172.00 €	30 208.00 €

Essais et contrôles géotechniques - Marché 2021

	Campagne 0 2021-2022	Campagne 01 2022-2023	Campagne 02 2023-2024	Campagne 03 2024-2025
Lot n°1 Chantiers routiers Nord	7 765.00 €	35 864.00 €	27 098.00 €	39 508.00 €
Lot n° 2 Chantiers routiers Sud	4 610.00 €	0 €	3 100.00 €	21 630.00 €
Lot n° 3 Chantiers routiers Est	3 370.00 €	27 301.00 €	55 358.00 €	38 731.00 €
Lot n°4 Chantiers OA Nord	3 680.00 €	0 €	0 €	9 580.00 €
Lot n° 4 Chantiers OA Sud	3 600.00 €	7 000.00 €	6 180.00 €	1 800.00 €
Lot n° 5 Chantiers OA Est	17 890.00 €	18 660.00 €	11 570.00 €	0 €

■ Durée du contrat – délai d'exécution :

Les règles concernant la durée du marché et le délai d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiées.

■ Modalités de financement et de paiement :

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Budget départemental - Mandat administratif
- Délai global de paiement de 30 jours.

La forme des prix du marché est la suivante : Révisable

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert Article R2124-2 1° - Code de la commande publique.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Forme juridique de l'attributaire :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R 2142-21 du Code de la Commande Publique.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R 2142-24 du Code de la Commande Publique.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique :

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

L'identification des opérateurs économiques pour accéder au dossier de consultation n'est pas obligatoire.

Toutefois, le Département du Pas-de-Calais souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait que s'identifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permet aux soumissionnaires d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

■ Echanges électroniques :

Dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur communique de façon électronique via la plateforme de dématérialisation avec le soumissionnaire (courriers de réclamation des justificatifs de la candidature, courriers de réclamation des pièces fiscales et sociales, envoi du marché, courrier de rejet, etc.). En conséquence, les candidats préciseront, lors de la remise de leur offre, une adresse mail accessible et consultable.

L'adresse mail qui sera utilisée sera celle qui figurera au DC1.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation.
- L'acte d'engagement remis à titre indicatif de chaque lot (3) ;
- Les imprimés DC1, DC2 et DC4 (dernière version en vigueur) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à tous les lots (3) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières commun à tous les lots (3) ;
- Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires de chaque lot (3) ;
- La Fiche chef de projet (pour l'ensemble des lots) ;
- Le détail quantitatif estimatif de chaque lot (3) ;

■ Modification du dossier de consultation :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Le pouvoir adjudicateur informera alors tous les candidats dans les dispositions respectueuses du principe d'égalité.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Si la date limite pour la remise des offres est reportée, alors la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Remise des plis par voie électronique :

Les candidats doivent déposer leurs plis par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marchespublics596280.fr>

Il est recommandé pour le nommage des documents transmis, de ne pas utiliser d'accent, de symbole, et de les nommer en utilisant le moins de caractères possibles, ceci afin de ne pas perturber ou rendre impossible leur ouverture.

Remarque : Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat pour un même lot, seule est ouverte la dernière offre reçue par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier (Voir modalités en annexe).

■ Contenu des plis :

➤ Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- Les documents relatifs à la candidature ;
- Les documents relatifs à l'offre.

➤ Contenu de la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
(DC1) Lettre de candidature	Lettre de candidature (DC1) dernière version en vigueur
(DC2) Déclaration du candidat	Déclaration du candidat (DC2) dernière version en vigueur
Références fournitures et services	Liste des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des DC1 et DC2 aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Dans ce cas, les candidats ne peuvent pas se limiter à indiquer qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises. Ils doivent fournir tous les justificatifs exigés pour la présentation des candidatures.

Les formulaires DC sont téléchargeables sur le site suivant :

- <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Capacités des autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature :

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques.

Co-traitance (groupement momentané d'opérateurs économiques) :

Dans ce cas, chaque co-traitant devra joindre les documents exigés par le pouvoir adjudicateur au paragraphe « contenu de la candidature », hormis le DC1 et les certifications si elles sont détenues par un autre membre du groupement.

Sous-traitance :

Dans ce cas, chaque sous-traitant devra joindre les mêmes documents que ceux exigés au candidat par le pouvoir adjudicateur au paragraphe « contenu de la candidature » ainsi qu'un DC4 dûment complété notamment sur l'identification des « prestations sous-traitées » et du « montant sous-traité ».

A noter que le candidat ne peut sous-traiter l'intégralité des prestations faisant l'objet du marché public.

Attribution du contrat :

Conformément à l'article R 2144-7 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur. Concernant l'attestation fiscale, celle-ci devra dater de moins de 6 mois.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

➤ Contenu de l'offre :

NB : l'acte d'engagement ne sera requis que du candidat retenu. Il n'est donc pas demandé de le remettre au moment de la remise de l'offre.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
BPUF	Bordereau des prix Unitaires et forfaitaires du lot concerné, cadre ci-joint à compléter intégralement sans modification
DQE	Détail quantitatif estimatif du lot concerné, cadre ci-joint à compléter intégralement sans modifications,
Fiche chef de projet	Fiche chef de projet dans laquelle le candidat s'engage à désigner 2 chefs de projets (ils peuvent être commun à l'ensemble des lots)
Mémoire technique	Un mémoire technique par lot concerné, reprenant l'ensemble des éléments repris à « l'article critères de jugement des offres » du présent document, permettant le jugement des offres. En cas de groupement, le candidat fournira un seul et même mémoire reprenant ses éléments et ceux de son(ses) cotraitant(s). Dans le cas où

Document	Descriptif
	plusieurs mémoires seraient remis dans l'offre, seul le mémoire du mandataire sera pris en compte pour l'analyse des offres.

■ **Langue de rédaction des propositions :**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Unité monétaire :**

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro.

4. JUGEMENTS DES OFFRES

■ **Admission des candidatures : Garanties professionnelles, techniques et financières**

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles R 2142-1 à 2142-14, de l'article R 2142-25, et des articles R 2143-3 et R 2143-16 du Code de la Commande Publique ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au paragraphe « contenu des plis / contenu de la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques professionnelles et financières suffisantes eu égard à l'objet du marché ne sont pas admises.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'accorder un délai supplémentaire aux candidats pour produire les éléments manquants.

Au-delà de ce délai et à défaut de production des éléments manquants, la candidature sera jugée irrecevable (articles R 2144-1 à R 2144-7 du Code de la Commande Publique).

■ **Critères de jugement des offres :**

L'analyse des offres se fait selon les critères pondérés suivants, où chaque entreprise se voit attribuer une note sur 100 points :

Lot n°1 - Etudes et suivi géotechniques :

1. Prix (60 points)	<u>Jugée sur la base du détail quantitatif estimatif :</u> Le calcul des points par candidat sera déterminé sur la base de la formule : $\text{Nb de points} = (60 \times \text{montant offre mini} / \text{montant offre du candidat}).$
2. Valeur technique (30 points)	Jugée sur la base du mémoire technique remis par le candidat : Sous-critère 1 : 2A- Organisation, Compétences et moyens dédiés à la réalisation des prestations de l'accord cadre (12 points) Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce sous-critère, le candidat présentera : - Son organisation ainsi que les moyens humains et matériels mobilisables pour la réalisation des prestations prévues dans le présent accord-cadre : 10 points. - Sa capacité à pouvoir mener 5 commandes simultanées, conformément aux

	dispositions indiquées dans les pièces du marché : 2 points. La présentation des moyens humains détaillera précisément les effectifs en les catégorisant en fonction de leur rôle (encadrement, technicien, équipes de chantier) et de leurs compétences. La présentation des moyens matériels devra préciser les prestations auxquelles ces moyens sont rattachés. La signalisation de chantier et les équipements de protection devront également être indiqués La réponse apportée par le candidat sera jugée sur l'adéquation des éléments présentés par rapport aux spécificités du marché et sur le niveau de précision des informations apportées. Sous-critère 2 : 2B- Méthodologie (18 points) Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce sous-critère, le candidat présentera la méthodologie qu'il mettra en œuvre pour chacune des prestations suivantes : - Etudes et suivi géotechnique sur un projet de création d'une voirie neuve : missions G1, G2, G4, G5 et assistance au maître d'ouvrage lors de la passation des marchés : 12 points - Etude de dimensionnement de chaussée pour renforcement et mise hors gel : 6 points Le candidat se basera sur son expérience vis-à-vis de ce type de marché, en adoptant une approche globale. Le candidat indiquera les différentes étapes d'investigation, d'analyse et de validation en y associant les moyens humains, matériels et logiciels nécessaires. Il précisera également les différents types d'essais, de diagnostics et de mesures sur site et en laboratoire habituellement à réaliser pour ce type de prestation en affichant les objectifs recherchés. La réponse apportée par le candidat devra démontrer une maîtrise des différentes missions en tenant compte des exigences techniques et réglementaires liées à celles-ci ainsi que des dispositions reprises dans les pièces du marché.
3. Valeur environnementale 10 points	Jugée sur la base du mémoire technique remis par le candidat : Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce critère, le candidat présentera sa méthodologie et les moyens mis en œuvre lors des investigations sur site pour assurer la protection de l'environnement et limiter les nuisances • Présentation de la méthode : 4 points • Mesures de protection de l'environnement hydrique : 3 points • Mesures liées à la réalisation des sondages : 3 points Le candidat indiquera les mesures prises lors de l'exécution des sondages ainsi que les mesures concernant le matériel d'investigation La réponse apportée par le candidat devra démontrer une prise en compte des enjeux environnementaux en tenant compte des exigences techniques et réglementaires ainsi que des dispositions reprises dans les pièces du marché.

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Barème valeur technique et environnementale :

- 0 point : la réponse est absente ou les éléments présentés ne répondent aux exigences du marché
- 50% des points : la réponse est partielle. Certains éléments demandés sont manquants ou ne correspondent pas à ceux attendus.
- 75% des points : les éléments présentés correspondent bien à ceux attendus mais des imprécisions subsistent.

- La totalité des points : le contenu de la réponse est de très bonne qualité. Elle est complète, très pertinente et répond parfaitement aux exigences du marché.

Lot n°2 – Missions de diagnostics et de contrôle : Investigations sur ouvrages d'art - Etude de pollution sur site.

1. Prix (70 points)	<u>Jugée sur la base du détail quantitatif estimatif :</u> Le calcul des points par candidat sera déterminé sur la base de la formule : $\text{Nb de points} = (70 \times \text{montant offre mini} / \text{montant offre du candidat}).$
2. Valeur technique (20 points)	Valeur technique : éléments remis par le candidat dans le cadre de son mémoire technique : Sous-critère 1 : 2A- Organisation, Compétences et moyens dédiés à la réalisation des prestations de l'accord cadre (12 points) Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce sous-critère, le candidat présentera : - Son organisation ainsi que les moyens humains et matériels mobilisables pour la réalisation des prestations prévues dans le présent accord-cadre : 10 points. - Sa capacité à pouvoir mener 2 commandes simultanées, conformément aux dispositions indiquées dans les pièces du marché : 2 points. La présentation des moyens humains détaillera précisément les effectifs en les catégorisant en fonction de leur rôle (encadrement, technicien, équipes de chantier) et de leurs compétences. La présentation des moyens matériels devra préciser les prestations auxquelles ces moyens sont rattachés. La signalisation de chantier et les équipements de protection devront également être indiqués La réponse apportée par le candidat sera jugée sur l'adéquation des éléments présentés par rapport aux spécificités du marché et sur le niveau de précision des informations apportées. Sous-critère 2 : 2B- Méthodologie (8 points) Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce sous-critère, le candidat présentera la méthodologie qu'il mettra en oeuvre pour chacune des prestations suivantes : - Evaluation de réaction de gonflement interne d'un béton d'ouvrage existant : 4 points - Détection de pollution sur l'emprise d'une nouvelle infrastructure routière : 4 points Le candidat se basera sur son expérience vis-à-vis de ce type de marché, en adoptant une approche globale. Le candidat indiquera les différentes étapes d'investigation, d'analyse et de validation en y associant les moyens humains, matériels et logiciels nécessaires. Il précisera également les différents types d'essais, de diagnostics et de mesures sur site et en laboratoire habituellement à réaliser pour ce type de prestation en affichant les objectifs recherchés. La réponse apportée par le candidat devra démontrer une maîtrise des différentes missions en tenant compte des exigences techniques et réglementaires liées à celles-ci ainsi que des dispositions reprises dans les pièces du marché.
3. Valeur environnementale 10 points	Jugée sur la base du mémoire technique remis par le candidat :

	Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce critère, le candidat présentera sa méthodologie et les moyens mis en œuvre lors des investigations sur site pour assurer la protection de l'environnement et limiter les nuisances • Présentation de la méthode : 5 points • Mesures de protection de l'environnement lors des investigations : 5 points Le candidat indiquera les mesures prises pour des investigations en fonction de l'environnement rencontré (terre agricole, franchissement de voirie, franchissement de cours d'eau) et également les mesures concernant le matériel d'investigation La réponse apportée par le candidat devra démontrer une prise en compte des enjeux environnementaux en tenant compte des exigences techniques et réglementaires ainsi que des dispositions reprises dans les pièces du marché.
--	---

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Barème valeur technique et environnementale :

- 0 point : la réponse est absente ou les éléments présentés ne répondent aux exigences du marché
- 50% des points : la réponse est partielle. Certains éléments demandés sont manquants ou ne correspondent pas à ceux attendus.
- 75% des points : les éléments présentés correspondent bien à ceux attendus mais des imprécisions subsistent.
- La totalité des points : le contenu de la réponse est de très bonne qualité. Elle est complète, très pertinente et répond parfaitement aux exigences du marché.

Lot n°3 - Essais et contrôles de réalisation :

1. Prix (60 points)	<u>Jugée sur la base du détail quantitatif estimatif :</u> Le calcul des points par candidat sera déterminé sur la base de la formule : $\text{Nb de points} = (60 \times \text{montant offre mini} / \text{montant offre du candidat}).$
2. Valeur technique (30 points)	Valeur technique : éléments remis par le candidat dans le cadre de son mémoire technique : Sous-critère 1 : 2A- Organisation, Compétences et moyens dédiés à la réalisation des prestations de l'accord cadre (12 points) Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce sous-critère, le candidat présentera : - Son organisation ainsi que les moyens humains et matériels mobilisables pour la réalisation des prestations prévues dans le présent accord-cadre : 10 points. - Sa capacité à pouvoir mener 3 commandes simultanées, conformément aux dispositions indiquées dans les pièces du marché : 2 points. La présentation des moyens humains détaillera précisément les effectifs en les catégorisant en fonction de leur rôle (encadrement, technicien, équipes de chantier) et de leurs compétences. La présentation des moyens matériels devra préciser les prestations auxquelles ces moyens sont rattachés. La signalisation de chantier et les équipements de protection devront également être indiqués La réponse apportée par le candidat sera jugée sur l'adéquation des éléments présentés par rapport aux spécificités du marché et sur le niveau de précision des informations apportées. Sous-critère 2 : 2B- Méthodologie (18 points) Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce sous-critère, le candidat présentera la méthodologie qu'il mettra en œuvre pour chacune des prestations

	suivantes : - Le contrôle des matériaux de terrassement, des remblais et de la couche de forme (prix 3 du BPUF) : 6 points - Les contrôles liés aux bassins (Prix 7 du BPUF) : 6 points - Les contrôles sur ouvrage d'art (prix 10 du BPUF) : 6 points Le candidat se basera sur son expérience vis-à-vis de ce type de marché, en adoptant une approche globale. Le candidat indiquera les différentes étapes d'investigation, d'analyse et de validation en y associant les moyens humains, matériels et logiciels nécessaires. Il précisera également les différents types d'essais, de diagnostics et de mesures sur site et en laboratoire habituellement à réaliser pour ce type de prestation en affichant les objectifs recherchés. La réponse apportée par le candidat devra démontrer une maîtrise des différentes missions en tenant compte des exigences techniques et réglementaires liées à celles-ci ainsi que des dispositions reprises dans les pièces du marché.
3. Valeur environnementale 10 points	Jugée sur la base du mémoire technique remis par le candidat : Dans un chapitre établi spécifiquement pour répondre à ce critère, le candidat présentera sa méthodologie et les moyens mis en œuvre lors des investigations sur site pour assurer la protection de l'environnement et limiter les nuisances • Présentation de la méthode : 4 points • Mesures de protection de l'environnement hydrique : 3 points • Mesures liées à la réalisation des sondages : 3 points Le candidat indiquera notamment les mesures prises lors de l'exécution des sondages ainsi que les mesures concernant le matériel d'investigation La réponse apportée par le candidat devra démontrer une prise en compte des enjeux environnementaux en tenant compte des exigences techniques et réglementaires ainsi que des dispositions reprises dans les pièces du marché.

La méthode d'analyse retenue est la suivante :

Barème valeur technique et environnementale :

- 0 point : la réponse est absente ou les éléments présentés ne répondent aux exigences du marché
- 50% des points : la réponse est partielle. Certains éléments demandés sont manquants ou ne correspondent pas à ceux attendus.
- 75% des points : les éléments présentés correspondent bien à ceux attendus mais des imprécisions subsistent.
- La totalité des points : le contenu de la réponse est de très bonne qualité. Elle est complète, très pertinente et répond parfaitement aux exigences du marché.

Sur la base de critères énoncés ci-dessus, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

En cas de discordance constatée dans une offre, le bordereau des prix prévaudra sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées d'office et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Les rabais ou remise non expressément autorisés par les documents de consultation ne seront

pas pris en compte lors de l'analyse des offres.

■ **Signature des documents en fin de procédure :**

Seul le candidat informé que son offre est retenue devra signer le contrat,

Dans ce cas, l'acte d'engagement devra être daté et signé par le représentant qualifié de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

L'acte d'engagement devra être signé, de préférence via la plateforme de dématérialisation (<https://marchespublics596280.fr>) et au moyen d'un certificat de signature valide au format électronique PADES (signature « enveloppée » dans le document PDF).

Une signature manuscrite scannée ne sera pas acceptée car n'a aucune valeur juridique.

Dans le cadre de la signature électronique, les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1366 et 1367 du Code civil. Cela concerne également les éventuels sous-traitants qui signeront électroniquement l'acte spécial de sous-traitance.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

■ **Renseignements administratifs et techniques :**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Cette demande devra être effectuée sur la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>.

Une réponse leur sera adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

■ **Instances chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039
59014 Lille Cedex
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Greffé du Tribunal administratif de Lille. 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039
59014 Lille Cedex
Téléphone : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
URL : <http://lille.tribunal-administratif.fr>

Cette juridiction peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

ANNEXE RELATIVE A LA DEMATERIALISATION

Les échanges d'informations intervenant dans le cadre de cette consultation font l'objet d'une transmission par voie électronique.

ARTICLE 1 : MODALITES DE TELECHARGEMENT DU DCE

1.1) Le Dossier de consultation est disponible et téléchargeable gratuitement sur le site Internet : <https://marchespublics596280.fr>

1.2) Afin de décompresser et lire les documents mis en ligne par la personne publique, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

.zip
.docx (Word)
.xlsx (Excel)
.pdf

ARTICLE 2 : MODALITES DE TRANSMISSION DES OFFRES PAR VOIE DEMATERIALISEE

2.1) La procédure de dépôt des plis : elle est détaillée sur le site <https://marchespublics596280.fr>
Pour les pré-requis techniques merci de vous référer aux indications figurant à la rubrique "pré-requis" de la plateforme.

2.2) Signature électronique :

Seul le candidat informé que son offre est retenue devra signer le contrat.

L'acte d'engagement devra être daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

Dans le cadre de la signature électronique, les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature selon les exigences posées aux articles 1366 et 1367 du Code civil.

Attention, l'obtention d'un certificat peut prendre plusieurs semaines.

2.2.1) Exigences quant au certificat :

Ce certificat doit être conforme au règlement Eidas.

Il appartient au candidat de s'assurer que son certificat est conforme au règlement Eidas.

Si le certificat utilisé n'est pas référencé sur une liste de confiance, le candidat doit fournir :

1°) tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé :

- a) preuve de la qualification de l'Autorité de certification ou compte-rendu d'audit,
- b) politique de certification,
- c) adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification par le pays d'établissement,
- d) etc.

2°) les outils techniques de vérification du certificat :

- a) chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine,

- b) adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats (CRL).

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

2.2.2) Exigences quant à l'outil de signature

Si le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme du Département, il doit :

- 1°) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- 2°) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Ainsi, le signataire doit transmettre les éléments suivants :

- 1°) Indication du format de signature utilisé :
 - a) format technique (XAdES, CAdES ou PAdES),
 - b) mode d'accès à la signature ("signature enveloppée" ou "signature détachée"),
 - c) extension du fichier informatique du jeton de signature en cas de signature détachée (ex: extension "*.xml").
- 2°) Indication de l'outil de signature utilisé :
 - a) nom de l'outil,
 - b) éditeur,
 - c) description succincte (ex : site Internet de présentation)
- 3°) Indication de l'outil de vérification de signature correspondant, devant être accessible par l'acheteur public :
 - a) lien internet de récupération de l'outil ou fourniture de l'outil lui-même
 - b) notice d'utilisation en langue française
 - c) présentation de l'installation : type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.
 - d) procédure de vérification alternative en cas d'installation ou de vérification impossible pour l'acheteur : contact à joindre, support distant, support sur site, etc.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

2.2.3) Exigences quant à la qualité du détenteur du certificat

Ce certificat de signature doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation. Le candidat doit fournir la délégation de pouvoir accordée au titulaire du certificat.

ARTICLE 3 : COPIE DE SAUVEGARDE

NB : La copie de sauvegarde ne se substitue pas au dépôt de l'offre par voie dématérialisée.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis dans les conditions prévues à l'article R 2132-11 du Code de la Commande Publique et à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde doit être transmise dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie peut être présentée sur support papier ou sur support physique électronique, et remis contre récépissé, ou adressée à :

Conseil départemental du Pas-de-Calais
Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des achats et de l'accompagnement juridique
Secrétariat de la DAAJ
126, rue d'Amiens
62018 ARRAS Cedex 09

Horaires d'ouverture du secrétariat : de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00 du lundi au vendredi hors jours fériés.

Si la copie de sauvegarde est envoyée par courrier, elle devra l'être à l'adresse sus mentionnée par pli recommandé avec accusé de réception.

La copie de sauvegarde devra porter la mention suivante :

Dénomination sociale et adresse du candidat :

Objet de la consultation : 202562A0133 Réalisation de missions d'ingénierie géotechniques, de diagnostics et de contrôles sur les opérations de la Direction de la Mobilité et du Réseau Routier (D.M.R.R) et des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (M.D.A.D.T) 3 lots.

Lot(s) n°(s)

COPIE DE SAUVEGARDE

« Ouverture réservée au service destinataire »

Les copies de sauvegardes qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent règlement de la consultation ne seront pas retenues et seront détruites.